

Initiatives parlementaires

Je voudrais conclure mes observations en faisant remarquer que, au Canada, les contraintes ont toujours visé la participation des fonctionnaires à la vie politique. Les contraintes sont aujourd'hui moins nombreuses que dans les premiers temps de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, mais elles ont quand même fait l'objet de contestations.

La raison d'être des contraintes a également évolué; d'abord destinées à supprimer une forme de népotisme, elles visent aujourd'hui à rassurer les citoyens et les autorités politiques et administratives qui craindraient que la participation des fonctionnaires à des activités politiques ne compromette l'intégrité et l'impartialité de tous les rouages de la fonction publique.

Nous avons accompli d'énormes progrès à cet égard au Canada. Il ne fait aucun doute pour moi que les loyaux collaborateurs, qui m'ont si bien servi jusqu'à maintenant et qui continuent de le faire, pourraient, s'ils le désiraient, faire carrière dans la fonction publique d'une façon très honorable pour eux comme pour leur employeur.

Cela me gênerait beaucoup que ces personnes se voient priver du mérite qui leur revient en toute justice sous le prétexte, aussi faux soit-il, qu'ils seraient entrés dans la fonction publique du Canada par ce que d'aucuns appellent l'entrée de service.

Le président suppléant (M. Paproski): Je viens d'examiner l'amendement à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Le débat porte sur l'amendement.

[Français]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup avoir le plaisir et l'occasion de parler sur l'amendement d'une loi que je trouve absolument dégueulasse concernant la fonction publique, telle que proposée par mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

Le projet de loi C-225 propose de modifier la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et de donner des privilèges et des droits au personnel des députés, des droits et des privilèges que les employés de la Fonction publique n'ont pas.

Je trouve cela absolument intéressant, pour dire le moins, et je me pose des questions concernant les principes du Nouveau Parti démocratique lorsqu'ils parlent de défendre les droits des travailleurs à tout propos et que tout à coup ils vont à l'encontre de ce principe.

Nous sommes les gestionnaires et les plus hauts fonctionnaires, en somme ceux qui prennent les décisions sur la fonction publique. Et là, on est en train de donner une préférence à nos propres employés.

Monsieur le Président, je trouve cela tout à fait aberrant!

[Traduction]

Tout comme mes collègues qui sont intervenus avant moi, j'éprouve la plus grande estime pour les employés des députés, et particulièrement pour les miens. Il n'est pas facile de travailler pour nous. Nos horaires sont très exigeants et il y a toute la tension que viennent ajouter l'urgence des échéances et la nécessité de servir un grand nombre d'électeurs qui ont une grande variété de problèmes.

Cela dit, je dois également reconnaître le travail énorme accompli par les fonctionnaires du Canada, dont beaucoup habitent dans ma circonscription de Carleton—Gloucester.

La loi régissant les nominations dans la fonction publique est présentement connue sous le titre de Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Elle a été adoptée il y a près de 22 ans et n'est peut-être pas complètement pertinente aujourd'hui. Mais elle s'est révélée une loi qui a garanti que la fonction publique demeure neutre et libre d'intervention politique. Je crois que le Canada constitue un excellent modèle à cet égard. À mesure que les gouvernements changent et que de nouveaux ministres arrivent à la tête des différents ministères, il est rassurant de voir qu'ils reçoivent une information impartiale et non entachée de considérations politiques au sujet des affaires de l'État.

Le projet de loi énumère trois conditions pour que les ex-employés des députés obtiennent la priorité sans concours.

[Français]

Sans concours, je trouve cela tout à fait inacceptable. C'est surprenant que cela vienne de la bouche d'un parti qui se vante constamment d'être le grand défenseur des travailleurs. Ils vont à l'encontre de leur propre fonction publique, de la justice. Je trouve que c'est une injustice.

Les conditions pour pouvoir détenir ces emplois seraient celles-ci:

[Traduction]

Il doit déjà avoir été fonctionnaire immédiatement avant de devenir l'employé d'un député. Pendant son emploi dans le cabinet d'un député, l'employé doit être devenu admissible à une nomination sous le régime de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Il doit avoir